

Recommandation 216 de l'Assemblée de l'UEO sur les implications politiques de la conférence sur la sécurité européenne (Bruxelles, 1er décembre 1971)

Légende: Le 1er décembre 1971, l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale (UEO) adopte la recommandation 216 sur les implications politiques de la conférence sur la sécurité européenne, demandant notamment au Conseil de l'UEO de veiller à harmoniser les politiques des pays de l'Europe occidentale et de prendre en considération l'interdépendance d'une politique de désarmement et l'aboutissement des négociations sur la sécurité et la coopération entre l'Est et l'Ouest.

Source: Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale. "Recommandation n°216 sur les implications politiques de la conférence sur la sécurité européenne (Bruxelles, douzième séance, 1er décembre 1971)" dans Actes officiels: Dix-septième session ordinaire, Deuxième Partie, Vol. IV: Procès-verbaux: Compte rendu des débats. Paris: Assemblée de l'UEO. Décembre 1971, p. 44.

Copyright: (c) WEU Secretariat General - Secrétariat Général UEO

URL:

http://www.cvce.eu/obj/recommandation_216_de_l_assemblee_de_l_ueo_sur_les_implications_politiques_de_la_conference_sur_la_securite_europeenne_bruzelles_1er_decembre_1971-fr-837e1f85-2725-4adc-8c50-d2767f031e9d.html



Date de dernière mise à jour: 25/10/2016

RECOMMANDATION n° 216
sur les implications politiques
de la conférence sur la sécurité européenne

L'Assemblée,

Constatant que les relations entre les puissances occidentales et les pays de l'Europe de l'Est connaissent actuellement d'importantes modifications ;

Estimant que l'on pourrait espérer que le succès d'une conférence sur la sécurité européenne ait un effet favorable sur les négociations concernant le désarmement ;

Rappelant qu'une réduction inconsidérée des moyens de défense de l'Occident risque de mettre en question les fondements mêmes de la paix ;

Considérant que les puissances occidentales doivent exiger, dans tout traité concernant la souveraineté et les frontières des pays européens, que les garanties accordées soient les mêmes pour tous ;

Rappelant que le Conseil de l'O.T.A.N., d'une part, les six pays membres de la C.E.E., d'autre part, ont entrepris des consultations approfondies en vue de la préparation de la conférence sur la sécurité européenne,

RECOMMANDE AU CONSEIL

1. De saisir la chance que constitue l'élargissement de la C.E.E. pour harmoniser la politique des pays de l'Europe occidentale en vue de la solution des problèmes de l'Europe centrale, de la normalisation des relations Est-Ouest en Europe et de la sécurité européenne ;
2. De veiller à ce qu'un éventuel retrait de forces américaines stationnées en Europe n'aboutisse pas à une réduction unilatérale du niveau des forces en Europe occidentale ;
3. De considérer les exigences d'une conférence sur la sécurité européenne aussi bien en ce qui concerne sa préparation minutieuse que du point de vue de sa date et du lieu de sa réunion ;
4. De promouvoir une politique de coopération économique et culturelle entre l'Europe de l'Est et l'Europe de l'Ouest ;
5. De prendre en considération l'interdépendance d'une politique de désarmement général, simultané, progressif et contrôlé et de l'aboutissement des négociations sur la sécurité et sur la coopération entre l'Europe de l'Est et l'Europe de l'Ouest.